

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 6 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 28 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARTA*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2025.****EXPOSE DU RAPPORTEUR**

**Madame le Maire** présente le rapport d'orientations budgétaires exposé en commission des Finances, le 21 Février 2025, relatif aux résultats comptables de l'exercice 2024 et aux évolutions anticipées des dépenses et recettes de fonctionnement. Ce rapport, conformément à la loi et aux circulaires préfectorales, reprend le plan pluriannuel d'investissement et la structure et le dynamisme de la dette. Ce rapport n'appelle pas au vote, mais uniquement aux débats.

Elle rappelle tout d'abord les 4 axes prioritaires de l'action municipale pour le budget 2025, à savoir :

- Une ville rénovée, en pleine expansion notamment avec le recours à l'ERBM, et l'ANRU ;
- Une ville résiliente qui tend notamment à la prise en charge de l'évolution climatique, la résilience énergétique, avec la baisse de la facture énergétique dans le cadre du plan sobriéthique, et la prise en compte de la résilience alimentaire, notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Une ville sûre de par la dotation de nouvelles caméras de vidéosurveillance; et par le renforcement des moyens liés à la sécurité ;
- Une ville solidaire de par la continuité des développements qui sont mis en œuvre pour aider les denaisiens, comme le renouvellement du chéquier coup de pouce, l'accessibilité des services publics et qui favorise l'accès médical par l'installation notamment d'une boxe médicale.

**Madame le Maire** évoque ensuite l'importance de la gestion saine de la commune, avec un autofinancement et un recours aux subventions important ce qui permet un investissement massif dans l'ensemble de la ville, le tout sans augmentation d'impôts et en ayant un recours à l'emprunt modéré.

Elle précise que la ville de Denain avec tout cet investissement, et le développement des services, arrive toutefois à se désendetter, à hauteur d'un peu plus de 4 millions d'euros depuis 2020.

**Monsieur HOCHART** sous-entend l'existence d'un lien de cause à effet entre les différentes inaugurations fin 2025 début 2026 et les élections municipales.

Il reprend ensuite les différents axes :

- Concernant les rénovations, il convient que cela se fait notamment grâce à la capacité d'autofinancement de la ville, et à l'argent de l'Etat. Il estime que cela va être difficile dans le contexte actuel mais que Denain titre son épingle du jeu, car elle est classée dans les grandes villes les plus pauvres de France.

- Sur le côté sécurité, il s'interroge sur les horaires courants de la Police municipale, ayant eu vent qu'ils étaient moins présents en matinée. Il s'inquiète également des chiffres de la délinquance qui sont en augmentation croissante dans le pays et sur le secteur notamment pour tout ce qui est de l'ordre des cambriolages et des dégradations. Il se demande comment expliquer ces augmentations, au delà du contexte national.

- Sur les services publics, il évoque la rénovation de deux nouvelles écoles, Groupe Scolaire Wilson, et l'école George Sand. Il évoque une problématique récente qui a eu lieu dans une école, à savoir des difficultés de chauffage. Il demande à la ville si cela est due à une panne ou si c'est un moyen de réduire les coûts.

Il émet ensuite des réserves sur la box médicale, estimant que cela ne va pas résoudre le problème de désertification médical à Denain. Il aurait plus misé sur la téléconsultation au sein des pharmacies.

**Monsieur HOCHART** revient ensuite sur la mise en place de radars sur des routes à 50 km qui pour lui ne remplaceront pas le discernement d'un agent de Police Municipale lors d'un contrôle.

Enfin, il s'interroge sur les temps partiels encore présents en mairie de Denain, en demandant s'ils sont voulus ou subis.

**Madame le Maire** précise que tout d'abord qu'il faut du temps pour que les travaux puissent se réaliser. Elle précise qu'il y a eu 1 an de retard à minima, due au COVID-19, lors du déclenchement des travaux. Il n'y a donc rien de spécial à « *couper des cordons* » à cette période, la volonté étant de finir au plus tôt, notamment dans le cadre du soutien au commerce. Notons d'ailleurs que pour la construction des écoles, celle-ci sera commencée mais pas terminée sur ce mandat. Les réalisations et les nouvelles constructions seront donc inaugurées après 2026.

.../...

Sur les horaires de la police municipale, ceux-ci ont évolués avec les besoins. En effet, la priorité est aujourd'hui sur la fin d'après-midi et la soirée. Elle précise toutefois qu'il y a de la présence, par le biais des AVSP sur toute la journée. Elle prend d'ailleurs l'exemple d'un accident de trottinette croisement Pierre Bériot, Boulevard François Mitterrand, qui a eu lieu le matin même et auquel elle a assisté. Les ASVP se sont rendus sur les lieux pour réguler la circulation très rapidement démontrant en cela la présence de forces de police dès le matin.

Sur l'évolution de la délinquance, elle rappelle que cela est un constat généralisé lié à la dégradation de l'état de la société, lié notamment à des narco trafics qui créent une tension partout. Dans ce cadre, à Denain, l'évolution n'est pas différente, mais permet aujourd'hui de ne pas encore être à ce niveau-là. C'est à ce titre que la ville continue de déployer des caméras, de doter la police municipale de tous les équipements nécessaires pour assurer ses missions. Elle précise d'ailleurs que la ville de Denain est la plus dotée par nombre de caméras par habitant en France.

Concernant la box médicale, elle explique que cela n'est certes pas la solution, qu'il faudrait plus de médecins qui s'installent à Denain. Mais elle rappelle que le problème est national, et cela malgré ce que les villes mettent en place. Malheureusement ce n'est pas de la compétence de la mairie de trouver la solution. Elle renvoie cette question aux parlementaires compétents pour faire évoluer les choses (*numerus clausus pas encore assez évolué, problème de l'offre et de la demande*). A Denain 65% des médecins ont plus de 55 ans, la population médicale est vieillissante sur le secteur et il n'y a pas de remplacement des médecins qui partent en retraite. La box répond toutefois à une urgence, notamment au vu de la complexité d'avoir un rendez-vous médical. Elle rappelle qu'à Denain, c'est 10 000 actes par an qui sont effectués, contre 5 000 actes au niveau national, et 30 000 passages à l'année aux urgences. La box permettra donc de désengorger médecins et urgences. Par ailleurs, son emplacement au sein de la cour de l'hôpital de Denain lui permettra d'avoir une proximité directe avec les urgences, au cas où la consultation indique un problème plus urgent.

Concernant les problématiques de chauffage elle laisse la parole à Monsieur CHERRIER, mais précise bien que ce n'est pas voulu mais lié à des problématiques techniques.

Elle précise enfin que les temps partiels sont bien voulus, et ne sont pas subis par les agents.

**Monsieur CHERRIER** confirme que les coupures ne sont pas liées à une volonté de la ville, mais bien à une panne qui a eu lieu à Patrick Roy. Il explique que durant les vacances, le chauffage a été coupé, et qu'il a eu une problématique lors de son ré-enclenchement à la rentrée. Il précise que la ville dispose d'un marché, avec ENGIE, pour régler ces problématiques. ENGIE a ainsi été sollicité pour intervenir.

**Monsieur CHERRIER** précise par ailleurs que parfois les délais d'interventions peuvent être un peu plus longs quand on passe par une société extérieure, il évoque le remplacement de la chaudière à Diderot-Voltaire, dont le coût est de 9 000€. Il précise enfin que des solutions temporaires sont mises en œuvre pour garantir un confort de travail aux élèves et enseignants, comme le changement de classe et/ou le déploiement par le prestataire de convecteurs d'appoint.

**Monsieur AUDIN** précise à son tour que la ville n'a pas attendu la temporalité des élections pour effectuer des travaux. Les inaugurations actuelles et à venir sont le fruit d'un travail et d'engagements de longue date de la majorité.

**Monsieur HOCHART** demande s'il existe une procédure, une priorité que la ville de Denain peut accorder aux AESH pour exercer des missions sur le temps périscolaire, afin de compléter leurs temps incomplets.

**Madame le Maire** précise que cela est possible, mais qu'il n'y a pas de priorité. Elle rappelle qu'à compétence égale, la ville applique la préférence aux candidats domiciliés sur Denain. Elle évoque également qu'elle a cru comprendre qu'il devrait y avoir une évolution pour que les AESH prennent en charge également les enfants sur le temps périscolaire. Quid de cette prise en charge le matin, midi et soir ? La prise en charge du handicap sur le temps périscolaire se fait actuellement par les agents de la ville, ce qui peut s'avérer compliqué en pratique, car durant ces temps, les enfants perdent leur personne « repère ». Pour elle, il faut que le temps partiel se transforme un temps plein, pour que les enfants porteurs de handicap aient un soutien plus complet. Elle finit enfin par préciser que toute demande d'embauche sera examinée avec bienveillance

**Monsieur HOCHART** explique que dans le décret d'application, les conditions pour pouvoir bénéficier de cet accompagnement d'AESH sur le temps périscolaire sont trop strictes pour pouvoir être remplies. Aucun d'enfant ne remplit les conditions à Denain pour bénéficier de cette aide, et très peu sur le Département, environ une quarantaine.

*Pas d'autres interventions.*

**A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires 2025 pour le Budget Général.
- **CERTIFIE** avoir reçu les informations nécessaires à l'élaboration du Budget Primitif 2025.

**Le Secrétaire de séance,**

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,



A.L. DUPOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....